

## Informations sur les agents pathogènes chez l'homme – Le vaccin protège !

### Que sont les oreillons ?

Les oreillons, ou parotidite virale, sont une maladie infectieuse causée par le virus ourlien. Ce virus affecte uniquement l'homme. Les oreillons se caractérisent principalement par l'inflammation et le gonflement de la glande parotide. Cette maladie infectieuse est répandue dans le monde entier et peut se déclarer toute l'année et à tout âge. En Allemagne, la fréquence des oreillons est en forte diminution grâce au vaccin préventif. Mais de nouveaux cas d'oreillons apparaissent encore et toujours, en particulier chez les personnes non protégées.

### Comment les oreillons se transmettent-ils ? *D'homme à homme*

Les virus ourliens se transmettent uniquement d'homme à homme. En toussant, éternuant ou parlant, les agents pathogènes peuvent se répandre dans l'air sous forme de gouttelettes de salive et être inhalées. La transmission peut également se faire par contact direct avec la salive, par exemple en s'embrassant. Une transmission par des objets contaminés par de la salive, comme par exemple sur de la vaisselle utilisée en commun, est plus rare.

### Quels sont les symptômes de la maladie ?

La maladie peut se déclarer par des symptômes similaires à ceux de la grippe, tels que la fatigue, la perte d'appétit, des maux de tête et douleurs articulaires ainsi que de la fièvre. Le signe caractéristique est un gonflement douloureux et inflammatoire de la glande parotide, pouvant survenir d'un seul ou des deux côtés. Le gonflement dure la plupart du temps environ trois à huit jours. Les glandes salivaires situées dans la mâchoire inférieure ou sous la langue ainsi que les ganglions lymphatiques situés à proximité peuvent également gonfler. Au minimum un tiers des infections ne provoquent aucune douleur ou seulement des douleurs minimales. Les enfants de moins de cinq ans principalement présentent souvent uniquement des symptômes similaires à un rhume. C'est pourquoi dans de nombreux cas, les oreillons restent non détectés.

Le risque de développer des *complications* ou des séquelles tardives augmente avec l'âge. Jusqu'à 10% des malades développent une méningite, pouvant se signaler par de forts maux de tête, des raideurs dans la nuque et des vomissements. Une encéphalite est plus rare, elle peut entraîner des dommages irréversibles tels que des paralysies et s'avérer mortelle. Dans un cas sur 20.000, la maladie peut se développer en dommages auditifs ou une surdité permanente. Chez environ un tiers des hommes touchés par la maladie après la puberté, les oreillons peuvent causer une inflammation des testicules. Elle se déclare par une nouvelle poussée de température accompagnée de gonflements importants et d'une hypersensibilité à la pression d'un ou des deux testicules, pouvant provoquer une baisse de la fertilité voire dans de rares cas la stérilité. Chez les femmes, une inflammation des glandes mammaires ou des ovaires est également possible. Une inflammation du pancréas peut survenir en tant que complication.

### Quand la maladie se déclare-t-elle et combien de temps est-elle contagieuse ?

Les premiers symptômes de la maladie apparaissent en général entre 16 à 18 jours après l'infection, mais ils peuvent également apparaître entre 12 à 25 jours après. Le risque de contamination existe pendant une semaine avant à neuf jours après le début des gonflements des glandes parotides. Il est le plus élevé entre deux jours avant et quatre jours après le début de la maladie. Les personnes touchées peuvent être contagieuses même en l'absence de symptômes ou si ces derniers sont très légers.

### Qui est particulièrement vulnérable ?

Toute personne n'ayant jamais contracté les oreillons ou n'étant pas entièrement protégée par un vaccin peut contracter les oreillons. Le risque de complications est plus élevé chez les adolescents et les adultes que chez les enfants. Toute personne ayant déjà contracté les oreillons est en principe protégée à vie d'une nouvelle infection.

### Que faire en cas de contamination ?

- ▶ Consultez immédiatement votre médecin si les symptômes cités ci-dessus apparaissent ou si vous soupçonnez avoir contracté les oreillons.
- ▶ Il n'existe aucun traitement ciblé contre les oreillons. Seules les douleurs peuvent être traitées, par exemple à l'aide de médicaments analgésiques ou fébrifuges.
- ▶ Afin d'éviter de contaminer d'autres personnes, les malades doivent si possible limiter leur contact avec d'autres personnes.

## Informations sur les agents pathogènes chez l'homme – Le vaccin protège !

### Que faire en cas de contamination ?

- ▶ Les réglementations de la loi allemande sur la protection contre les infections s'appliquent en cas d'oreillons. Les personnes ayant contracté les oreillons ou soupçonnées d'avoir contracté les oreillons ne doivent pas fréquenter ou travailler dans des institutions communautaires telles que les écoles ou les jardins d'enfants pendant un certain temps. Cela s'applique également aux personnes pour lesquelles un cas de maladie ou un soupçon est apparu dans l'institution communautaire qu'elles fréquentent, si ces dernières n'ont jamais contracté les oreillons ou ne sont pas entièrement protégées par un vaccin. Les personnes concernées doivent informer l'institution communautaire de la maladie.
- ▶ Étant donné que les oreillons sont une maladie à déclaration obligatoire, il convient d'en informer le médecin mais également l'institution communautaire et l'administration de santé compétente. L'administration de santé ou le médecin traitant détermine à quel moment la personne contaminée pourra de nouveau fréquenter ou retourner travailler dans l'institution communautaire.

### Comment me protéger ? *Vaccin*

La commission allemande permanente pour la vaccination (STIKO) de l'Institut Robert Koch recommande la vaccination contre les oreillons. Ce vaccin est administré dans le cadre d'un vaccin combiné ROR, qui protège également de la rougeole et de la rubéole en plus des oreillons. Une simple vaccination contre les oreillons est impossible en Allemagne.

- ▶ Pour les *enfants*, le vaccin est administré en deux fois. Ils seront vaccinés une première fois avec le vaccin ROR entre 11 et 14 mois, puis une deuxième fois au plus tôt 4 semaines après la première injection et au plus tard à la fin de la deuxième année. Le premier vaccin sera administré de préférence dans le cadre de l'examen de dépistage U6. Le premier vaccin ROR peut déjà être administré à l'âge de 9 mois si l'enfant doit être pris en charge dans une institution communautaire avant la fin de son 11ème mois.
- ▶ *Pour les enfants et adolescents non vaccinés*, il est indiqué de rattraper rapidement le vaccin en deux fois.
- ▶ *Pour les employés en contact direct avec des patients, en collectivités ou dans des centres de formation pour jeunes adultes, nés après 1970*, une vaccination ROR unique est également recommandée si leur vaccination est incomplète ou floue.

Les personnes étant au contact de personnes ayant contracté les oreillons et n'étant pas protégées contre la maladie doivent se faire administrer un vaccin ROR dans un délai de trois jours après le contact.

**Important à savoir :** Les oreillons peuvent dans de rares cas être contractés même après avoir été totalement vacciné deux fois.

### Où puis-je m'informer ?

L'administration de santé locale se tient à votre disposition pour vous conseiller et répondre à vos questions. Étant donné que les oreillons doivent être déclarés, elle vous fournira des informations sur la situation actuelle et dispose d'une grande expérience en la matière.

Vous trouverez des informations sur cette maladie sur le site web de l'Institut Robert Koch ([www.rki.de/mumps](http://www.rki.de/mumps)).

Vous trouverez d'autres informations sur la protection par la vaccination sur la page du Centre fédéral pour l'éducation à la santé, Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung ([www.impfen-info.de](http://www.impfen-info.de)).



STEMPEL

#### Éditeur :

Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung, Cologne.  
Tous droits réservés.

Rédigé en collaboration avec le Bundesverband der Ärztinnen und Ärzte des Öffentlichen Gesundheitsdienstes e.V. (fédération allemande des médecins de la santé publique) et avec l'approbation de l'Institut Robert Koch.

Ces informations publiques peuvent être consultées et téléchargées gratuitement sur le site web [www.infektionsschutz.de](http://www.infektionsschutz.de).